

PARIS, LE 15 MARS 2018

MAINTIEN DE L'ORDRE : POUR LA JUSTICE, CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

La Journée internationale de lutte contre les violences policières du 15 mars s'inscrit encore, cette année, dans un contexte de mobilisation très forte des forces de l'ordre sur le terrain.

La Ligue des droits de l'Homme n'a cessé de le réaffirmer au ministre de l'Intérieur, au Défenseur des droits – chargé de la déontologie des forces de l'ordre – et à l'IGPN : si la sécurité des citoyens est essentielle, il est fondamental d'assurer leur sûreté en s'appuyant sur une police totalement respectueuse de leurs droits.

C'est pourquoi elle considère hautement problématique la disproportion croissante qui caractérise les déploiements répressifs dans la dernière période. Rappelons que certains se sont soldés par des morts. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la justice semble en banaliser les manifestations. Trop de victimes et de familles sont ainsi laissées dans un désarroi judiciaire. Trop de non-lieux ont été rendus, maintenant un sentiment d'injustice, comme pour Ali Ziri, en 2016, retraité algérien de 69 ans décédé suite à une garde à vue en 2009, ou en janvier dernier pour Rémi Fraisse, mortellement atteint par l'explosion d'une grenade offensive sans qu'aucune responsabilité, ni administrative ni politique, n'ait été prononcée.

Au-delà de ces drames, les abus du quotidien, comme le harcèlement de fait ciblé sur certaines catégories de population, ou sur des quartiers spécifiques, contribuent largement à dégrader les relations des forces de l'ordre avec la population. L'actuel procès de pratiques policières agressives dans le 12^e arrondissement de Paris, à la suite de plaintes de jeunes concernés, démontre l'importance de faire la transparence sur les faits et les comportements de quelques-uns, encouragés par un sentiment de toute puissance et, surtout, d'impunité.

C'est pour rompre avec cette situation que la Ligue des droits de l'Homme formule les demandes suivantes :

- la création, au sein d'un organisme indépendant, d'un observatoire des faits de violences dues aux forces de l'ordre ;
- une révision des méthodes d'intervention de maintien de l'ordre afin de prévenir les dérives constatées dues à l'absence de coordination du commandement, à des armements inadaptés et dangereux et des objectifs contradictoires assignés aux forces de l'ordre par les autorités publiques ;
- un traitement judiciaire équitable des faits de violences policières et un meilleur encadrement des procédures d'outrage et rébellion ;
- la prévention des contrôles au faciès, avec notamment l'instauration d'un récépissé de contrôle d'identité ;
- une réforme des conditions autorisant ces contrôles d'identité, aujourd'hui détournés de leur objet à des fins de pression et de répression, notamment envers les étrangers ;

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



COMMUNIQUÉ

- la formation des policiers et gendarmes, notamment ceux intervenant dans les quartiers populaires.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous et la sûreté un droit absolu contre l'arbitraire, la mise en place d'une police de la sécurité du quotidien est un enjeu central au regard des changements nécessaires ; c'est pourquoi la LDH invite à un large débat, sans tabou, sur ces enjeux.

PARIS, LE 15 MARS 2018

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

